

ASSEMBLÉE DE QUARTIER de Cronenbourg Sud

COMPTE-
RENDU

Informations générales

Date : Mercredi 23 novembre 2022 de 18h30 à 21h

Lieu : Cro-Work-In, 31 route de Mittelhaubergen, Strasbourg

Services proposés :



Garde d'enfants (1 enfant gardé)



Collation (Boulangerie Olland)

Environ 80
personnes
présentes



Personnes présentes (Ville / Eurométropole)

- **M. Guillaume LIBSIC, élu référent de quartier et adjoint à la Maire** en charge de la vie associative, l'animation urbaine, la politique événementielle, Strasbourg Capitale de Noël, la politique jeunesse et l'éducation populaire
- **Mme Carole ZIELINSKI, adjointe à la Maire** en charge de la démocratie locale, les initiatives et la participation citoyennes, de la citoyenneté européenne

Direction de territoire :

- Mme BELOUET, directrice de territoire
- Mme JACOB-BOHN, chargée de mission de quartier
- Mme HUBERT, chargée d'animation de la participation citoyenne
- Mme GRANDI, correspondante de quartier

Direction de la participation citoyenne :

- Mme MAZE, cheffe de projet démocratie locale

Service Collecte et valorisation des déchets :

- Mme BUSSARD, cheffe de projet politique déchets
- M. KRUPA, responsable prospective et développement

Direction des Mobilités, service Déplacements :

- Mme FANSHAWE, chargée de projet ZFE

Rétrospective 2021/2022 de la participation citoyenne

Présentation des démarches de participation citoyenne, notamment des **ateliers de quartier** formés à l'initiatives des habitant(e)s.

A Cronenbourg Sud, un atelier s'est constitué autour du parc de la Bergerie.

Quelques **ateliers créés dans d'autres quartiers** étaient exposés sur des stands, à titre d'exemples inspirants :

- Le journal de Hautepierre
- Le bistrot du marché du quartier Conseil des XV
- La centralité de la Robertsau
- Une journée citoyenne à Tribunal-Contades

Atelier de quartier : le parc de la Bergerie

Plusieurs habitants ont souhaité partager leur diagnostic sur le parc de la Bergerie.

- **Atelier "cartipec"** le 16 mars 2022 : **diagnostic** dynamique sur plan
- **Restitution** le 25 juin 2022 : présentation des **réponses apportées** par les services de la collectivité
- **Atelier de sensibilisation** proposé pour 2023.

Si vous êtes intéressé.e pour rejoindre l'atelier, n'hésitez pas à nous contacter !

Projet lauréat du Budget Participatif

Afin de réaliser le projet d'aménagement "**Protéger nos enfants et verdir la route de Mittelhausbergen**", lauréat du Budget Participatif, la collectivité a sollicité les habitant.e.s à **se porter volontaire** pour porter le projet.

Plusieurs personnes se sont montrées intéressées et ont transmis leurs coordonnées à Mme Lauriane MAZE, cheffe de projet démocratie locale.

Vous pouvez faire de même :
lauriane.maze@strasbourg.eu.

[La présentation du projet est en annexe.](#)



La collecte des déchets alimentaires

Des agentes de l'Eurométropole sont venues présenter le **nouveau dispositif de tri** des déchets alimentaires mis en place sur le quartier et ont répondu aux questions en début et fin de réunion sur leur stand.



[La présentation est disponible en annexe.](#)

Il est proposé de constituer un **atelier de quartier** sur la **sensibilisation à la collecte des déchets alimentaires** pour toucher un maximum de personnes et inscrire les habitudes de tri dans la durée.

[Si vous êtes intéressé.e pour rejoindre l'atelier, n'hésitez pas à nous contacter!](#)

Temps ouvert de questions / réponses

Les habitant.e.s ont pu poser des questions et interpeller l'élu et les services de la Ville et de l'Eurométropole sur les sujets du quotidien et d'actualité dans leur quartier.

Les questions portaient principalement sur les thématiques suivantes :

- **stationnement**
- **propreté**
- **nuisances et incivilités**

[Pour le détail des questions et réponses apportées, voir le tableau en annexe.](#)

La "ZFE", zone à faibles émissions

La "Zone à faibles émissions" est un **dispositif réglementaire d'Etat** que l'Eurométropole de Strasbourg doit appliquer **dès le 1er janvier 2023**, en commençant par l'interdiction des véhicules Crit'Air 5 et non-classés.



Une agente de l'Eurométropole a **répondu aux questions** des habitantes et habitants en début et fin de réunion.

Les personnes qui le souhaitent peuvent **prendre rendez-vous** à l'Agence du climat pour analyser leur situation et les aides auxquelles elles peuvent prétendre :

<https://agenceduclimat-strasbourg.eu/rendez-vous/>
03 69 24 82 82

[La présentation est disponible en annexe.](#)

Plus d'infos sur le site :
<https://zfe.strasbourg.eu/>



Forums "La Ville à vivre"

La Ville de Strasbourg porte une nouvelle politique de stationnement et d'aménagement des espaces publics : "**La Ville à vivre**".

Une **concertation** est en cours avec pour objectif d'identifier les problématiques du quotidien, tant du point de vue des automobilistes que des autres usagers de l'espace public (piétons, personnes à mobilité réduite, cyclistes, poussettes...).

Des forums seront organisés au cours du **premier semestre 2023** dans tous les quartiers de Strasbourg pour partager les diagnostics et les propositions d'intervention sur l'espace public.



Scannez-moi !



Pour plus d'informations, consultez le site :
<https://participer.strasbourg.eu/aq-cronenbourg-sud>
ou contactez Juliette HUBERT, chargée d'animation de la participation citoyenne
juliette.hubert@strasbourg.eu ou 06 73 22 86 36

ASSEMBLEE DE QUARTIER DE CRONENBOURG SUD
Mercredi 23 novembre au CRO-WORK-IN
Temps ouvert de questions/réponses : thématiques de gestion urbaine de proximité

Thématique	Constat et/ou demande	Lieu(x)	Eléments de réponses
Animations	Quelles animations de Noël à Cronenbourg ?	Cronenbourg	La collectivité avait envisagé d'installer un chalet sur le parvis de la patinoire, mais les associations et commerçants ne se sont pas suffisamment saisis de la question (une seule réponse reçue). Cependant, nous encourageons les acteurs locaux à faire des propositions pour les prochaines années. Un camping-car est présent dans certains quartiers pour faire un marché de Noël de proximité.
Incivilités routières	Feu rouge non respecté carrefours accidentogènes rodéos	Au croisement de la rue de Stutzheim et de la route d'Oberhausbergen	Des contrôles ont été effectués par la Police Nationale mais aucune d'infraction n'a été constatée. La demande d'une présence de la Police Municipale est compliquée car cela nécessite beaucoup d'effectifs.
Mobilités	Demande de pistes cyclables	Tout le quartier Rue de Berstett début de la route d'Oberhausbergen	Le remplacement de pistes cyclables non adaptées se fait petit à petit. Dans le plan piéton engagé par la Ville, les espaces de trottoirs doivent être réservés aux piétons, sans piste cyclable. Rue de Berstett, le marquage d'une bande cyclable est envisagé. Au niveau de la nouvelle école de la Doctrine chrétienne, route d'Oberhausbergen, il a été convenu que le parking du gymnase à l'arrière du skatepark devait être celui où les parents déposent et récupèrent leurs enfants, mais cela n'est pas respecté. Une verbalisation pour les déposes côté route d'Oberhausbergen est envisagée. Un réaménagement de cet espace pourrait être envisagé à terme mais cela prendra du temps.
Nuisances	Squats	Rue du Gazon	Toujours faire le signalement à la Police en appelant le 17.
	Nuisances sonores liées au stade de foot détonations	Rue de Berstett	L'adjoint au Sport a été sollicité à ce sujet. Pour toute nuisance sonore, appelez la Police en composant le 17.
Occupation du domaine public	Terrasses	Tout le quartier	Les occupations du domaine public pour les terrasses sont très réglementées. Le restaurateur doit avoir une autorisation, exposée sur la vitrine, mais doit en effet laisser le passage pour les piétons et cyclistes.
Propreté	Déjections canines	Parc de la Bergerie	Cette problématique est identifiée et peut être travaillée au sein de l'atelier de quartier sur le parc de la Bergerie, par exemple pour faire une sensibilisation ou une signalétique adaptée.
	Nettoyage Encombrants	Route d'Oberhausbergen, en face du Super U Rue des Cèdres	CRENO, qui assure le nettoyage des espaces publics et espaces verts, est mandaté par le service de Propreté Urbaine, pour plusieurs passages de nettoyage par semaine, selon les rues et les espaces verts. Par exemple, rue des Cèdres, le nettoyage est assuré deux fois par semaine, le mardi et le samedi. En revanche, les encombrants relèvent du Service de la Collecte des Déchets : il faut appeler le numéro 03 68 98 78 21 pour prendre rdv et des agents de la collectivité passent récupérer les encombrants signalés.
Sécurité	Sentiment d'insécurité, notamment la nuit, et notamment par les femmes Services des bus de nuit	Notamment tunnel Jean Robic	Des effectifs de la Police Nationale ont été envoyés pour contrôler autour du tunnel Jean Robic suite à des signalements (environ 10 passages). Des "marches exploratoires" sont proposées par la Direction de territoire afin d'aller en petit groupe sur les lieux d'insécurité et de réfléchir ensemble à la manière d'améliorer les aménagements. Pour les transports en commun, le bus de nuit N3 part de la place du Corbeau et va jusqu'à la place Mathieu Zell. Un service de transport à la demande "Flex'hop" permet de réserver son trajet de 5h à minuit, et la possibilité de descendre à la demande est en expérimentation sur la ligne 24 et dans les bus de nuit.
Stationnement	Voitures ventouses : quel délai	Secteur Ducs d'Alsace	Une voiture peut être signalée comme voiture ventouse au-delà de 48h. Ensuite, la Direction de territoire repasse une semaine plus tard, puis fait le signalement à la Police qui vient faire un marquage sous les pneus pour attester que la voiture n'a pas bougé. Au total, il faut donc un délai d'environ 15 jours.
	Manque de places	Rue Grimling	Le quartier de Cronenbourg est un quartier dense en logements, il y a donc une pression sur le nombre de véhicules stationnés sur l'espace public. Une consultation a été menée cet été pour penser les nouveaux usages des espaces publics. Plus d'informations sont disponibles via ce lien : https://participer.strasbourg.eu/ville-a-vivre
	Véhicules en trop grand nombre	Ecoquartier des Brasseurs	Normalement les habitants rencontrent le promoteur avant l'installation pour savoir à quoi ils s'engagent. Le contrat de départ était une moyenne de 0,75 véhicule par logement, mais dans la réalité c'est différent. Il faut trouver un bon équilibre entre tous les modes de déplacement.
	Arrêt provisoire de bus qui n'est plus utilisé et prend 2 places de stationnement	Rue de Stutzheim	La Direction de territoire a fait la demande à la CTS qui a fait le nécessaire.

PROTÉGER NOS ENFANTS ET VERDIR LA ROUTE DE MITTELHAUSBERGEN : LES RALENTISSEURS EN FLEURS

À l'heure actuelle, les voitures ne respectent pas la limite à 30 km/h sur la route de Mittelhausbergen.

Le projet consiste à installer des écluses avec des bacs à fleurs pour réduire la vitesse.

CRONENBOURG
HOHBERG
HAUTEPIERRE
POTERIES



CRONENBOURG

Nombre
de votes:

318



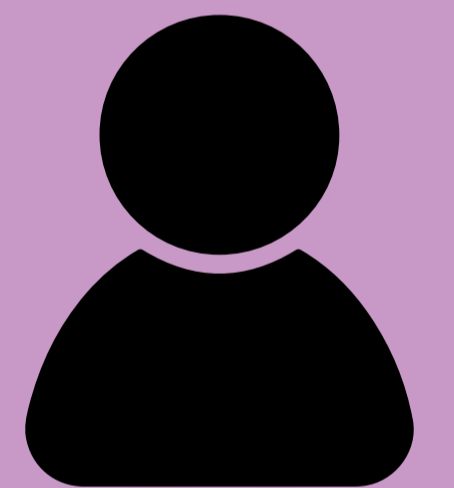
Budget alloué:

200 000 €



Porteur:

Sébastien P.

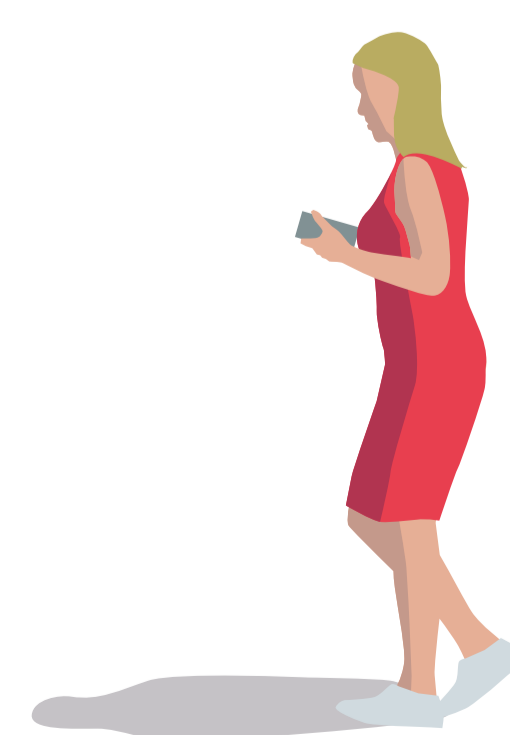


DESCRIPTION DU PROJET :

Même si la vitesse est limitée à 30 km/h sur le tronçon de la route de Mittelhausbergen entre la Rotonde et le croisement de la rue Jacob, une majorité des véhicules ne respecte pas cette limitation.

La mise en place d'écluses avec des bacs à fleurs permettrait à la fois de ralentir le trafic et de verdir la rue avec des plantes robustes ou des arbustes, ce qui contribuerait au verdissement du quartier.

Il s'agit d'un projet écologique et durable pour le bien de toutes et tous. Avec le respect de la limitation de vitesses, nos enfants et nos aîné-es seront mieux protégé-es dans une rue plus agréable.



QU'EST-CE QU'UN BUDGET PARTICIPATIF ?

Le budget participatif est un dispositif de participation citoyenne. Il consiste à affecter une part du budget de la Ville de Strasbourg (2 M€ pour la saison 2) à des projets proposés par les citoyennes et citoyens. 19 projets ont été lauréats de la saison 2 du budget participatif.

Retrouvez tout le détail des projets sur participer.strasbourg.eu

Collecte des Déchets alimentaires

Assemblée de quartier Cronenbourg Sud

23 novembre 2022

1

La collecte des déchets alimentaires

Nouveau dispositif de tri pour valoriser tous les déchets alimentaires:



2



3

Avancement du projet

15/09

44 bornes placées
8000 kits distribués

19/11

→ Certaines bornes victimes de leur succès!

Passage à 3 collectes par semaine en novembre

+

Analyse des poids par emplacements pour un éventuel redéploiement des bornes

23 tonnes déjà collectées

40% des habitants présents pour recevoir le kit

0,65 % refus du kit

4

Les sacs de tri



- Première dotation de 50 sacs
- Sacs disponibles sur demande à la mairie et au CSC
- Utilisation de tous les sacs compostables (de récupération, du commerce) possible

Pourquoi des sacs en papier?

Le papier se valorise mieux que le plastique compostable et il n'y a pas de risque d'erreur avec d'autre plastique.

Le placement des bornes



- 1 borne pour 300 habitants et dans un rayon d'environ 150m
- Sur les lieux de passages, en respectant la sécurité au moment du dépôt des déchets et pour la collecte

Pourquoi certaines bornes sont sur des places de stationnement?

Pour préserver les espaces de circulation des piétons (Plan Piéton) et quand il n'y a pas d'autres possibilités (placettes de tri par exemple).

La complémentarité avec le compostage



- 4 sites de compostage partagé sur le quartier ou les composteurs privés = la solution la plus locale!
- Des règles de tri différentes selon les dispositifs.
- L'ajout des bornes de collecte permet de valoriser les déchets d'un plus grand nombre

Pourquoi les 2 dispositifs ?

En plus du compostage historique et ultra-local, en milieu urbain les bornes permettent à un plus grand nombre de trier leurs déchets alimentaires.

7

Un enjeu dans la durée et pour un maximum d'habitants



Jusqu'à 70kg par personne et par an de déchets alimentaires!
Soit 1/3 de la poubelle bleue.

- Des explications données en direct à 50% des logements (présents lors de la distribution)
- Une nouvelle habitude à prendre et parfois des familles qui arrêtent après quelques semaines ou après des vacances.
- Des habitants qui n'ont pas compris le dispositif

Comment impliquer tous les habitants du quartier ?

8

Merci pour votre attention!

**Avez-vous des
questions?**

Santé, Climat, Mobilités

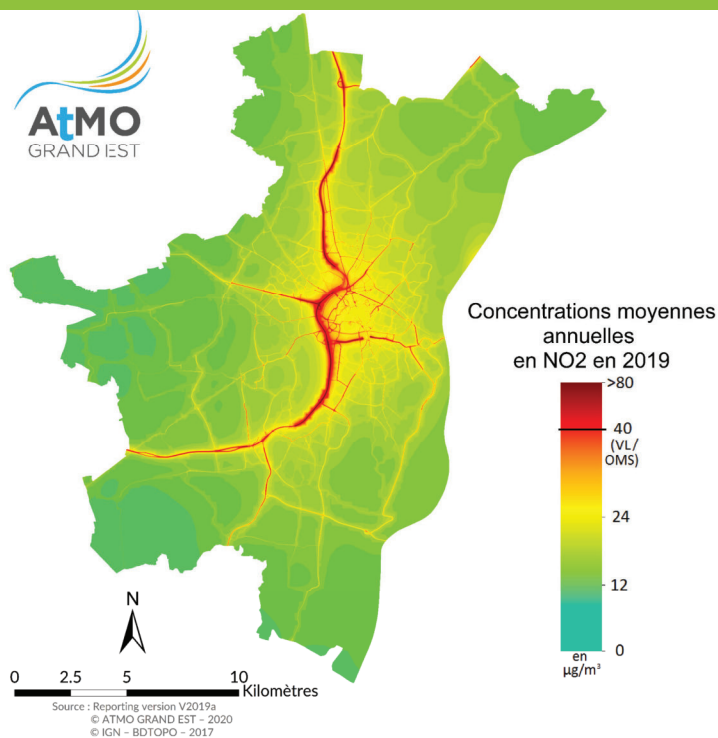
Zone à Faibles Emissions

23 novembre 2022

Assemblée de quartier Cronembourg Sud

La ZFE-m, un outil en faveur de la santé

- **Santé : diminuer la pollution atmosphérique pour améliorer la santé de la population**
Impact sanitaire de la pollution atmosphérique, le rôle de la pollution de fond :
 - 500 décès/an sur l'Eurométropole de Strasbourg
 - Maladies chroniques
 - Impact en périnatalité (ex. poids naissance, impacts poumons et développement)
- **Climat : diminuer l'usage des carburants carbonés pour agir pour le climat**
 - Sources de pollution atmosphérique produisant aussi des émissions de Gaz à Effets de Serre (GES) via les énergies fossiles : 30% des émissions de GES proviennent du transport
 - Pics d'ozone réguliers
- **Mobilités : diminuer la pollution provenant des transports en garantissant le droit à la mobilité**
 - Rôle trafic routier : 60 % des émissions d'oxydes d'azote du territoire
 - Condamnations de la France par Cour de justice de l'UE et le Conseil d'Etat pour dépassements valeur limite annuelle NO2 : une coresponsabilité des collectivités locales (loi Notre)
 - Une demande de la société sur l'amélioration de la qualité de l'air



Des obligations pour les métropoles en dépassement :

Loi LOM de 2019 :

Obligation pour les 11 métropoles en dépassement (dont l'EMS) de mettre en place une ZFE.

Loi Climat et Résilience promulguée le 24 août 2021 :

- **Un nouveau calendrier d'interdiction :**
 - les véhicules non classés et Crit'Air 5 au 1^{er} janvier 2023
 - les véhicules Crit'Air 4 au 1^{er} janvier 2024
 - les véhicules Crit'Air 3 au 1^{er} janvier 2025
- La mise en place d'une ZFE-m obligatoire pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants.

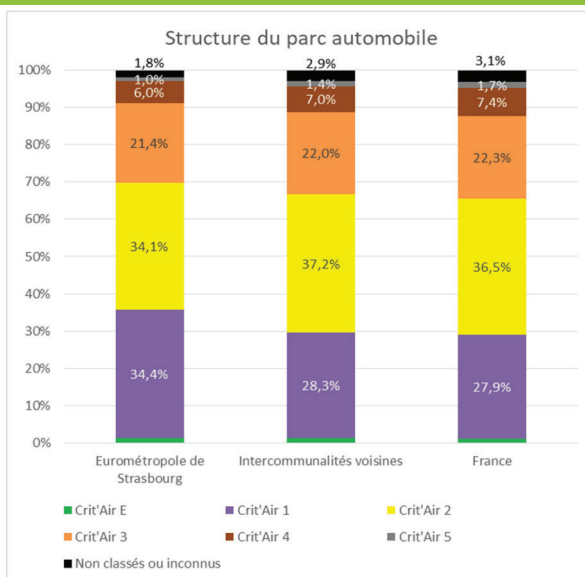
Les caractéristiques de la ZFE-m

33 communes

Tous les véhicules concernés :

- les poids-lourds,
- les véhicules utilitaires légers,
- les véhicules légers,
- les deux et trois roues motorisées

La temporalité : en continu



PHASES	Janv. 2022	Janv. 2023	Janv. 2024	Janv. 2025	Janv. 2028*
Pédagogiques	Crit'Air 5	Crit'Air 4	Crit'Air 3	Crit'Air 2	-
D'interdiction	-	Crit'Air 5	Crit'Air 4	Crit'Air 3	Crit'Air 2

Des évaluations annuelles et des évaluations renforcées tous les 2 ans.

Un message d'importance à l'approche du 1^{er} janvier 2023 : l'obligation d'avoir une vignette Crit'air

La première chose à faire : connaître le niveau de pollution de sa voiture

La **vignette Crit'Air** est un autocollant rond sécurisé (c'est-à-dire qu'il ne peut pas être falsifié) qui classe les voitures en fonction des émissions de polluants atmosphériques. Chaque propriétaire de voiture doit la commander et la coller sur son pare-brise.

Comment l'obtenir ? www.certificat-air.gouv.fr/certificat + paiement de 3,70 € par carte bleue

Ou Remplir le formulaire imprimable et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le formulaire et joindre un chèque de 3,70 €

www.certificat-air.gouv.fr/files/CQA_Formulaire_demande_courrier.pdf



Les dérogations

Dérogations pour les particuliers :

- Personnes titulaires d'une carte mobilité inclusion (dérogation nationale) ;
- Véhicules de collection ;
- Personnes se rendant à des rendez-vous médicaux en établissement de santé ;
- Délais de livraison longs ;
- VASP (camping-cars par exemple).

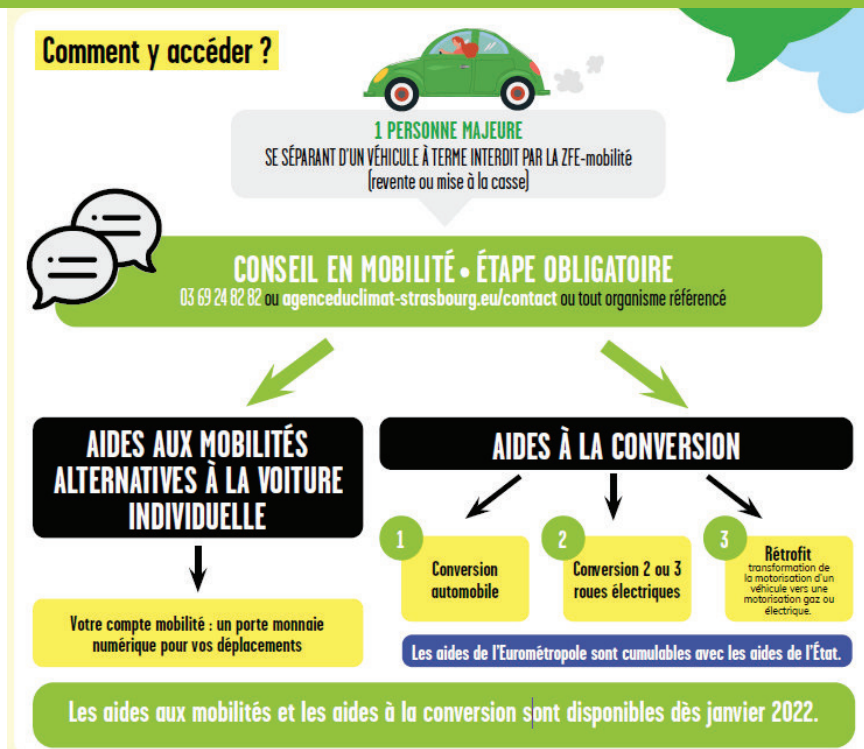
Le « Pass ZFE 24h » :

Il s'agit d'une dérogation permettant à un véhicule interdit par la ZFE-m de circuler :

- 24 fois par an ;
- pendant une durée de 24h à chaque fois ;
- Sans justificatif particulier.

Une plateforme de demandes de dérogation sera mise en ligne en décembre 2022.

Le dispositif d'accompagnement



Le Compte-Mobilité :



Strates	Revenus fiscaux de référence / part	Montant plafond de l'aide aux mobilités alternatives (incluant aides de l'État)
1	RFR ≤ 6 300 €	Jusqu'à 2 000 €
2	6 300 € < RFR ≤ 13 489 €	Jusqu'à 1 800 €
3	13 489 € < RFR ≤ 20 966 €	Jusqu'à 1 500 €

Pour déposer une [demande d'aide](#)

Aide à la conversion :

1 Conversion automobile

L'Eurométropole de Strasbourg met en place un dispositif d'aides à la conversion automobile **jusqu'à 3 500 €***.
Achat véhicule Crit'Air 1 ou 0, neuf ou occasion.

Strates	Revenus fiscaux de référence / part	Montant total aide EMS à la conversion (montant maximum)
1	RFR ≤ 6 300 €	Jusqu'à 3 500 €
2	6 300 € < RFR ≤ 13 489 €	Jusqu'à 2 500 €
3	13 489 € < RFR ≤ 20 966 €	Jusqu'à 1 500 €

*Les aides à la conversion d'un véhicule léger ou d'un véhicule utilitaire léger à usage personnel neuf ou d'occasion (aides d'État dont celles de l'Eurométropole) seront plafonnées à 80% du coût d'achat.

2 Conversion deux ou trois-roues électriques

L'Eurométropole de Strasbourg met en place un dispositif d'aides à la conversion pour un deux ou trois-roues électrique **jusqu'à 1 400 €*** cumulables avec les autres aides existantes.

Strates	Revenus fiscaux de référence / part	Aide (montant maximum)
1	RFR ≤ 6 300 €	1 400 €
2	6 300 € < RFR ≤ 13 489 €	1 100 €
3	13 489 € < RFR ≤ 20 966 €	900 €

*Les aides à l'achat d'un deux ou trois-roues motorisés (aides d'État dont celles de l'Eurométropole) seront plafonnées à 50% du coût d'achat.

3 Rétrofit

Pour l'aide au rétrofit d'un véhicule léger ou utilitaire léger à usage personnel, également cumulable avec celle proposée par l'État, **le montant sera de 2 500 €** pour les personnes ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 20 966 €.

Le rétrofit ?
C'est quoi ?

C'est la transformation de la motorisation d'un véhicule vers une motorisation gaz ou électrique.



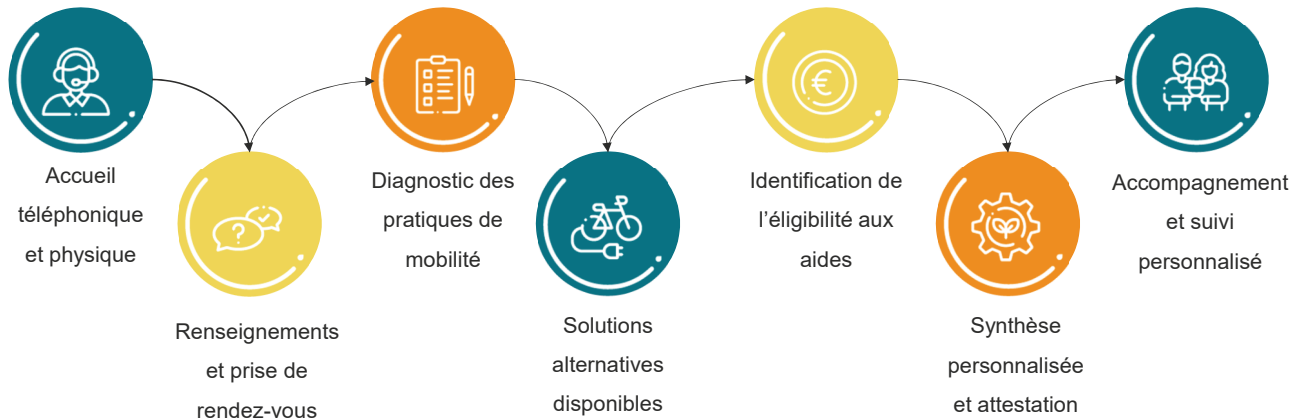
Pour déposer une [demande d'aide](#)



Zoom sur le conseil en mobilité



Conçu pour aider les **particuliers et entreprises** dans leur démarche de changement de comportement de mobilité, ce conseil a pour but de proposer un accompagnement personnalisé



Un accompagnement spécifique :

- Accompagnement numérique avec la **procédure dématérialisée** d'accès aux aides ZFE-m ;
 - Travail en lien avec les CN / [Permanences d'assistance numérique — Portail Open Data Strasbourg](#)
- Construire un **accompagnement financier et budgétaire global** (CRESUS, CAF etc.) ;
 - Etat des lieux du micro-crédit / projet de partenariat sur l'accompagnement budgétaire
- Évaluation de l'impact de la mise en place de la ZFE sur les différents publics.
 - Menée par l'ADEUS

Agence du Climat:

- <https://agenceduclimat-strasbourg.eu/rendez-vous/>
- **03 69 24 82 82** // contact@agenceduclimat-strasbourg.eu

Plus d'informations sur la ZFE-m :

- www.zfe.strasbourg.eu
- Guides

